

## JUSTICE

# Les antipub sont ravis d'être jugés à nouveau

C'est leur troisième procès à Paris et une grande satisfaction pour eux qui ne rêvent que « d'engorger les tribunaux ». Ce matin à 9 heures, deux militants du Collectif des déboulonneurs (spécialisé depuis 2005 dans le barbouillage des panneaux d'affichage) comparaissent devant la 13<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris pour s'être attaqués, à coups d'aérosol, à cinq affiches publicitaires lors d'une action de désobéissance civile. Ce jour-là, le 26 janvier 2008, les deux prévenus, Yvan Gradis, 51 ans, un écrivain déjà condamné à 1 € pour des faits similaires, et Arthur Lutz, un informaticien de 29 ans, avaient aspergé avec six autres militants des panneaux de pub sur les Champs-Élysées (VIII<sup>e</sup>) sous le regard des policiers. « C'est notre troisième procès à Paris mais la première fois qu'un récidiviste est jugé. Six comparants volontaires, qui ont aussi barbouillé les affiches ce jour-là, vont les accompagner », expliquait mardi Nicolas Hervé, l'un des militants, lors d'une conférence de presse orchestrée par les Déboulonneurs.

Les deux militants seront jugés pour « dégradation sur du mobilier urbain » et ils encourent cette fois, selon le Collectif, une peine de prison avec sursis.

## Les militants verraient la relaxe comme un message politique

« Ce n'est pas une opération commando, nous assumons ! Mais nous allons demander la relaxe », préviennent-ils. Pour ces personnes, « la relaxe serait enfin un signal envoyé aux politiques pour qu'ils lancent un grand débat national sur la place de la publicité ». Cette publicité qui les



CHAMPS-ÉLYSÉES, NOVEMBRE DERNIER. Les « déboulonneurs » revendiquent leurs dégradations comme des actes militants

(LP/MARC MENOU)

« agresse » eux, Déboulonneurs, qui demandent — de procès en procès — la refonte de la loi de 1979 sur l'affichage et le respect de leur « liberté de réception ». « Ce droit à ne pas recevoir dans un espace public l'assaut des messages publicitaires », décryptent-ils.

Agés pour la plupart d'une trentaine d'années, chercheurs, architectes ou ingénieurs, ces militants refusent de donner des détails sur leurs parcours individuels. Ils confient cependant n'appartenir « à aucun appareil poli-

tique ou idéologique » et être « une grande famille réunie autour de valeurs très fines, sensibles et avec un respect mutuel ». Parmi leurs soutiens : le philosophe Edgar Morin, le médecin Claude Got et le journaliste et écrivain Hervé Kempf, présent aujourd'hui à l'audience. Dans une lettre ouverte, les militants ont aussi convié au tribunal la secrétaire d'Etat UMP à l'Écologie, Chantal Jouanno. « Mais elle n'a pas encore répondu officiellement ».

BÉRANGÈRE LEPETIT

## Publicité : la mairie tarde à changer la réglementation

Interdiction des affiches de 12 m<sup>2</sup>, suppression des panneaux à moins de 50 m des écoles, interdiction des enseignes lumineuses : adopté en 2007 après quatre ans d'élaboration, le Règlement local de publicité (RLP), qui vise à réduire la place de l'affichage publicitaire dans la capitale, n'est toujours pas adopté. Et pour cause. En juillet dernier, le Conseil de Paris a adopté une délibération proposant « d'engager une nouvelle procédure du RLP ». Contestée par les professionnels de la publicité, la réglementation retourne donc à la case départ. « Un groupe de travail composé d'élus, de représentants de l'État, de professionnels de la publicité et de représentants associatifs doit se réunir trois fois pour élaborer le nouveau texte », indique Danièle Pourtaud, adjointe (PS) de Bertrand

Delanoë en charge du patrimoine. Sept mois plus tard, l'arrêté préfectoral qui doit désigner ces membres se fait toujours attendre. « Il faudra de toute façon tenir compte des préconisations de la nouvelle loi du Grenelle 2, qui sera adoptée avant l'été et qui doit réformer la loi de 1979 encadrant la publicité extérieure », justifie Danièle Pourtaud.

« C'est un énorme gâchis et un recul politique flagrant ! s'insurge Charlotte Nenner, présidente de Résistance à l'agression publicitaire (RAP). Le maire de Paris n'arrive pas à réglementer la publicité sur sa ville, c'est un comble. » En attendant, c'est toujours le règlement pris sous l'ancien maire Jean Tiberi, en 1997, qui est en vigueur.

B.L.